



PROCES-VERBAL DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SÉANCE PLÉNIÈRE
DU JEUDI 31 JANVIER 2019
à 18h00 – Salle des fêtes de MANTHELAN**



Communauté de Communes
Loches Sud Touraine
12 avenue de la Liberté
37600 Loches
Tél. : 02 47 9119 20
accueil@lochessudtouraine.com

SEANCE PLENIERE DU JEUDI 31 JANVIER 2019 à 18H Salle des fêtes de MANTHELAN

Assistaient à la réunion :

Patricia BRAULT
Jean-Jacques MEUNIER
Philippe MEREAU – Sophie METADIER
Joël BAISSON
Roger BORRAT
Jean BOIS
Georges ORIO
Charlie GILLET
Marguerite LIGAUD
Christian BARITAUD
Dominique MAURICE
Laurent COURAUD – Françoise FRAUEL
Jean-Louis DUMORTIER
Serge GERVAIS
Marie-Thérèse BRUNEAU
Pascal DUGUÉ
Daniel LE FLECHE
Danielle AUDOIN
Bernard BORDEAU
Jacques BARBIER - Isabelle BRETTEL – Maryline COLLIN LOUAULT
Jacky FREENEE - Didier MARQUET
Jean-Louis CHAMPIGNY
Gilles CHAPOTON
Jean-Luc BUSIN
Gérard HENAULT
Gilbert SABARD
Jacques HERBERT
Alain MOREVE
Micheline ARQUEZ
Martine TARTARIN
Franck HIDALGO
Christophe LEROUX
Eric DENIAU
Daniel DOUADY
Evelyne ANSELM (à partir de la délib n°2)
Peony DE LA PORTE DES VAUX - Michel GUIGNAudeau
Marc ANGENAULT – Stéphane BLOND – Francis FILLON
Valérie GERVES – Chantal JAMIN – Bertrand LUQUEL
Anne PINSON – Jean Paul TESTON
Nisl JENSCH
Micheline GOUGET
Bernard GROULT – Bernard PIPEREAU (pour les délib n°1 et n°2)
Gérard DUBOIS
Christophe UNRUG
Marie RONDWASSER
Bernard VERNEAU
Eric MOREAU
Jacky CHARBONNIER
Jérôme LOUAULT
Bernard GAULTIER – Jackie MATHEVET

ABILLY
AZAY-SUR-INDRE
BEAULIEU-LES-LOCHES
BEAUMONT-VILLAGE
BETZ-LE-CHATEAU
BOSSAY-SUR-CLAISE
BOSSÉE
BOURNAN
BOUSSAY
BRIDORÉ
CHAMBON
CHAMBOURG-SUR-INDRE
CHANCEAUX-PRES-LOCHES
CHARNIZAY
CHAUMUSSAY
CHEDIGNY
CIRAN
CORMERY
CUSSAY
DESCARTES
DESCARTES
DOLUS-LE-SEC
DRACHÉ
ESVES-LE-MOUTIER
FERRIERE-LARCON
FERRIERE-SUR-BEAULIEU
GENILLÉ
LA CELLE-GUENAND
LA CELLE-SAINT-AVANT
LA CHAPELLE-BLANCHE-ST-MARTIN
LA GUERCHE
LE GRAND-PRESSIGNY
LE LOUROUX
LE PETIT-PRESSIGNY
LIGUEIL
LIGUEIL
LOCHES
LOCHES
LOCHES
LOCHÉ-SUR-INDROIS
LOUANS
MANTHELAN
MARCÉ-SUR-ESVES
MONTRÉSOR
MOUZAY
NEUILLY-LE-BRIGNON
NOUANS-LES-FONTAINES
ORBIGNY
PAULMY
PERRUSSON

Gilles BERTUCELLI
Loïc BABARY - Christine BEFFARA
Francis BAISSON
Patrick PASQUIER
Pierre BRODNY
Cécile DERUYVER-AVERLAND
Caroline KRIER
Claude GUERINEAU (pour la délib n°1)
Régine REZEAU (à partir de la délib n°2)
Jacques DELWARDE – Jean Louis ROBIN - Elisabeth VIALLES
Marie-Françoise BRAULT
Gérard MARQUENET
Vincent MEUNIER
Maryse GARNIER

Pouvoirs :

François VERDIER-PINARD à Christian BARITEAU
Antoine CAMPAGNE à Danielle AUDOIN
Rolande ROUCHE à Jacques HERBERT
Evelyne ANSELM à Michel GUIGNAUDEAU (pour la délib n°1)
Nelly CLERO à Marc ANGENAULT
Patrick LESPAGNOL à Gérard MARQUENET
Nicole HUDE à Gérard HENAULT
Jacky PERIVIER à Jean BOIS

Excusés – Absents :

Gilles BEILLOUIN
François VERDIER-PINARD
Henry FREMONT
Patrick MERCIER
Antoine CAMPAGNE
Rolande ROUCHE
Marc HAMON
Evelyne ANSELM (pour la délib n°1)
Nelly CLERO
Marc VINCENT
Bernard PIPEREAU (à partir de la délib n°3)
Patrick LESPAGNOL
Régine REZEAU (pour la délib n°1)
Michel DUGRAIN
Jean-Marie VANNIER
Nicole HUDE
Jacky PERIVIER

Nathalie HARLE , Trésorière
Sophie AUCONIE

Assistaient en outre à la réunion :

Pierre LOUAULT
Olivier FLAMAN
Claire LE GAL, DGS
Solange DE MATTOS
Dominique BOUGUET, DGA
Patrice GASSER, DGA
Gilles LE CUNFF, DGA
Bertrand LETOURNEUX, DGA
Michaël MOREL, DGA
Yoann RAPPENEAU, DGA

PREUILLY-SUR-CLAISE
REIGNAC-SUR-INDRE
SAINT-FLOVIER
SAINT-HIPPOLYTE
SAINT-JEAN-SAINT-GERMAIN
SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS
SENNEVIERES
SEPMES
SEPMES
TAUXIGNY-SAINT-BAULD
TOURNON-SAINT-PIERRE
VERNEUIL-SUR-INDRE
VILLEDOMAIN
VILLELOIN COULANGÉ

BEAULIEU-LES-LOCHES
CORMERY
GENILLÉ
LIGUEIL
LOCHES
SAINT-SENOCH
YZEURES-SUR-CREUSE
YZEURES-SUR-CREUSE

BARROU
BEAULIEU-LES-LOCHES
CHEMILLÉ-SUR-INDROIS
CIVRAY-SUR-ESVES
CORMERY
GENILLÉ
LE LIEGE
LIGUEIL
LOCHES
LOCHES
MANTHELAN
SAINT-SENOCH
SEPMES
VARENNES
VOU
YZEURES-SUR-CREUSE
YZEURES-SUR-CREUSE

Trésorerie
Députée

Sénateur
Pdt du Conseil de Développement
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE

Monsieur Eric DENIAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Gérard HENault, Président de l'assemblée, fait l'appel des conseillers communautaires en faisant état des pouvoirs établis et déclare la séance ouverte.

Monsieur le Président sollicite un secrétaire de séance : Monsieur Eric DENIAU se propose. Cette proposition est acceptée par l'assemblée.

Monsieur le Président expose qu'à ce jour le Conseil communautaire ne compte que 93 élus (au lieu de 94) du fait de la démission de Madame Laurence CELTON du Conseil municipal de Descartes. La nom de sa remplaçante, Madame Chantal GUERLINGUER, vient d'être connu. Elle sera accueillie dès le prochain Conseil communautaire du 7 mars 2019.

Monsieur le Président fait part d'une réunion de Gilets Jaunes organisée dans une autre salle publique de Manthelan à partir de 20H. Les élus présents sont invités à les rejoindre à la fin du Conseil communautaire s'ils le souhaitent.

.....

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 OCTOBRE 2018

Le procès-verbal de l'assemblée plénière du 13 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

.....

LECTURE DES DELIBERATIONS DE BUREAU

Le Président porte à connaissance du Conseil les délibérations prises par le Bureau du 5 décembre 2018 au 9 janvier 2019.

Délibération portant sur la demande de dérogation à la règle d'urbanisation limitée par la commune de Le Liège (du 19/12/18) :

Monsieur Nisl JENSCH indique que de nombreuses communes ont des problèmes d'urbanisme. Il demande si les communes en RNU peuvent faire une demande de dérogation à chaque fois qu'elles ont un refus de constructibilité. Comment cette problématique sera prévue dans le SCOT ? Qu'en sera-t'il de la construction des éoliennes ou d'autres constructions de ce type ? Qui va donner les autorisations ?

Monsieur le Président expose le cas spécifique du terrain de la commune de Le Liège, concerné par la délibération : il s'agit d'un terrain d'environ 400 m² entièrement enclavé, totalement impropre à l'agriculture, et qui est un réel délaissé. Convenant à la construction, la commune a donc présenté cette demande de dérogation lors de l'instruction de l'autorisation d'urbanisme.

Madame Sophie METADIER, Vice-Présidente en charge de l'Aménagement du territoire, précise que Loches Sud Touraine a répondu à une demande émanant de la Préfecture : c'est la Préfecture qui a consulté la Communauté de communes sur ce cas. Pour ce qui est du SCOT, elle indique qu'il ne rentrera pas dans le détail de la parcelle car c'est un document plus général ; ce n'est pas un PLUI. Enfin, en ce qui concerne les éoliennes et autres équipements de production d'énergie, elle précise que c'est l'Etat qui délivre toujours les permis de construire, qu'il y ait PLU ou non, car ce sont des installations classées.

Délibération portant sur les subventions aux ALSH associatifs :

Monsieur Pierre BRODNY fait part de son inquiétude quant aux subventions aux ALSH, la situation des associations étant tendue, et souhaite savoir comment elles seront traitées malgré les restrictions budgétaires.

Monsieur le Président rappelle que les restrictions ne sont pas faites par plaisir. Les dotations de l'Etat n'augmentant pas et le contexte national restant compliqué, les efforts à faire concernent toutes les compétences de la collectivité.

Monsieur Pierre BRODNY évoque également le problème de la baisse du nombre d'emplois aidés.

Madame Anne PINSON, Vice-Présidente en charge de l'Enfance-Jeunesse, indique qu'un travail a été réalisé pour répartir la charge sans trop impacter les centres associatifs. Elle précise qu'une étude est actuellement en cours pour connaître les heures effectuées dans les centres, pour envisager la compensation possible.

Délibération portant sur les subventions aux écoles de musique (du 19/12/18) :

Monsieur Nisl JENSCH interroge sur les aides 2019 pour les écoles de musique.

Monsieur le Président rappelle que la délibération citée parle de subvention 2018 et non 2019, pour lesquelles aucune décision n'est encore prise.

Délibération portant sur la lutte contre les espèces invasives (du 19/12/18) :

Monsieur Nisl JENSCH observe que l'aide financière -initialement envisagée à 80 €- est passée à 50 €. Qu'en sera-t'il l'année prochaine ?

Monsieur le Président confirme que l'aide a dû être revue à la baisse, l'enveloppe initialement prévue ayant été dépassée. Il indique qu'il est difficile d'évaluer l'ampleur de l'invasion ; une solution sera trouvée pour l'année prochaine, mais la poursuite de cette action ne relèvera pas forcément de la Communauté de communes à l'avenir.

.....

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE PLENIERE

EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES RAPPORT ANNUEL 2019

Monsieur Marc ANGENAULT, Vice-Président en charge des Ressources Humaines, expose que, depuis 2017, il est nécessaire de faire annuellement la présentation d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de l'intercommunalité. Ce rapport doit en particulier faire état de la politique des ressources humaines en matière d'égalité professionnelle.

Il indique que le rapport a été établi sur la base des données connues au 1^{er} janvier 2019. Ce rapport a fait l'objet d'une présentation en Comité Technique ce jour-même -qui l'a approuvé à l'unanimité- et est présenté au Conseil communautaire.

Parmi les points marquants de ce rapport, on peut notamment noter :

- Une répartition quasi paritaire hommes-femmes parmi les effectifs, dans une proportion similaire à ce qu'on trouve dans les EPCI en moyenne en France ;
- Une féminisation des emplois administratifs (87 %) et de la filière animation (70 %) et a contrario une filière technique beaucoup plus masculine (81 %) ;
- Un encadrement majoritairement féminin (58%), ce qui est atypique par rapport à la moyenne nationale où ce taux est inférieur à 35% ;
- Des temps partiels et des temps non complets très majoritairement féminins ;
- Un égal accès aux emplois ouverts au recrutement par la collectivité, qui se vérifie par la proportion des candidatures femmes-hommes reçues ainsi que par une quasi parité des personnes retenues.

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2019 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Monsieur Jean-Louis DUMORTIER demande s'il est possible d'avoir les coordonnées des agents de la communauté de communes dans chaque service pour identifier les interlocuteurs.

Monsieur ANGENAULT confirme que cela a d'ores et déjà été communiqué à chaque Maire, et que l'organigramme des services est consultable sur le site Internet de la Communauté de communes.

.....

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES PREPARATION AU BUDGET 2019

Monsieur le Président introduit la présentation des orientations budgétaires et rappelle qu'un débat d'orientations budgétaires est obligatoire, sans vote. Les orientations sont présentées conjointement par le Président, Monsieur Laurent COURAUD, Vice-Président en charge des Finances et Monsieur Marc ANGENAULT Vice-Président en charge des Ressources Humaines.

Monsieur Francis BAISSON souhaite savoir si les transferts de compétences seront présentés lors de la CLECT.

Monsieur Gilles BERTUCELLI s'enquiert également sur ce sujet vis-à-vis des gendarmeries.

Monsieur le Président confirme que tous les transferts seront travaillés et évalués par la CLECT.

Monsieur Bernard PIPEREAU demande quelle est la tendance de l'endettement ; ce qui l'intéresse c'est l'image politique, pas technique. Il demande s'il y a ou non à avoir inquiétude majeure.

Monsieur Laurent COURAUD confirme qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir : la plupart des emprunts de Loches Sud Touraine sont couverts par des recettes de loyers, et la capacité de désendettement est raisonnable.

Monsieur Laurent COURAUD attire l'attention des Maires sur les évolutions possibles des dotations de l'Etat, ce qui pourrait amener la communauté de communes à revoir les montants de DSC pour rester dans un principe de neutralité et de solidarité. Monsieur le Président indique que plusieurs EPCI n'ont pas mis en place de système de solidarité, et fait part de sa fierté du dispositif de Loches Sud Touraine sur ce sujet.

Monsieur Marc ANGENAULT, Vice-Président en charge du Personnel, expose que l'effectif est à présent plutôt stabilisé. Il rappelle que les différentes compétences des 4 ex-communautés de communes ont été poursuivies et sont à présent exercées sur l'ensemble du territoire, ce qui a créé des besoins et donc nécessité de nouveaux postes. Une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (transfert, mutation, répartition de missions, non remplacement...) est à présent possible car les besoins sont à présent mieux cernés.

Monsieur le Président confirme que l'analyse permet d'optimiser au mieux, tout en maintenant la capacité des services à fonctionner normalement.

Monsieur Francis BAISSON déplore l'impact d'un départ non remplacé au sein du Service Développement économique sur la gestion des derniers commerces qui doit à présent être géré directement par les communes.

Monsieur le Président expose que ceci est une conséquence de la fusion et des choix effectués sur l'harmonisation des compétences, et non du départ d'un agent. Le dispositif portant sur les derniers commerces n'était pas le même dans les 4 ex-communautés de communes, il a donc fallu harmoniser le système. Depuis, a donc été décidé de privilégier les interventions en fonds de concours.

Madame Marie RONDWASSER indique qu'il faut tenir compte de la nouvelle compétence Eau-Assainissement et s'interroge où seront inscrits les frais des agents de ce service.

Monsieur Laurence COURAUD indique que jusqu'au 31 décembre 2018 ils étaient inscrits dans le budget principal, avec remboursement par les budgets annexes, et qu'à compter du 1^{er} janvier 2019 ils seront inscrits directement dans le budget Eau.

Monsieur Joël BAISSON fait remarquer qu'il sera difficile de comparer les chiffres de 2018 et 2019.

Monsieur Laurent COURAUD en convient, mais indique que cela sera plus transparent après.

Monsieur Gilles BERTUCELLI demande s'il y aura une CLECT sur le budget Eau-Assainissement.

Monsieur Laurent COURAUD répond par la négative car ces compétences faisaient l'objet de budgets annexes équilibrés.

Monsieur le Président précise que la plupart des communes a fait preuve de solidarité quant au transfert des excédents et de la trésorerie afférente et il en remercie les communes concernées.

Monsieur Joël BAISSON fait part d'une évidence : la Communauté de communes d'aujourd'hui, c'est la somme de ce que l'on avait avant ; donc on ne peut pas demander plus que ce que l'on avait auparavant au total.

Monsieur Jean-Louis ROBIN indique que sa commune a reçu une demande d'adhésion à Touraine Propre.

Monsieur Loïc BABARY confirme que c'est la Communauté de commune qui adhère et que les communes n'ont absolument pas à payer quoi que ce soit sur ce sujet.

Monsieur Jean-Jacques MEUNIER s'interroge quant aux 2 millions évoqués dans « Autres dépenses d'investissement 2019 », page 14 du rapport préparatoire : est-ce que le projet de la Voie Verte est inclus dans ce montant car un article paru dans la presse semblerait indiquer que le projet est engagé ?

Monsieur le Président rappelle que la presse locale n'est pas le « bulletin officiel » de la Communauté de communes. Il confirme que le projet de la Voie Verte n'est pas inclus dans ce montant. Sur le sujet de la Voie Verte, seule une étude de sol a été lancée et conformément aux débats en Conférence des Maires, ce sujet sera abordé au prochain conseil communautaire.

Le débat met en exergue les principales orientations suivantes :

- **Concernant l'endettement**, pour faire suite aux deux exercices précédents qui ont été marqués par un désendettement, et hors l'intégration de près de 7 millions supplémentaires de capital restant dû au 1^{er} janvier 2019 issus des compétences transférées, il est envisagé de poursuivre ce désendettement, sans renoncer à la possibilité de recourir à l'emprunt pour financer des projets.
- Une volonté de **stabilité des dépenses de fonctionnement** à compétences constantes a été affirmée.
- Concernant **l'évolution de la masse salariale**, des éléments incompressibles à la hausse comme à la baisse (PPCR, GVT, taux accident du travail), mais aussi des choix de rationalisation et d'optimisation des services et les évolutions des effectifs pour faire face aux besoins (eau-assainissement, fréquentation des structures enfance-jeunesse) et aux obligations (RGPD).
- En matière de **fiscalité**, il est proposé de maintenir les taux des 4 taxes directes locales (TH, TFB, TFNB, CFE) votés en 2017 et 2018, dans le cadre de l'intégration fiscale progressive sur 4 ans, de maintenir les zonages actuels et les taux de la TEOM sur les anciens territoires CCLD et CCM, d'appliquer les zonages créés en septembre 2018 sur l'ancien territoire de la CCGL et de créer des taux différenciés sur cet ancien territoire en fonction des nouveaux zonages.
- En matière d'investissement, hors autorisations de programme (crédits de paiement 2019 soumis au vote du conseil supérieurs à 6 millions), une enveloppe prévisionnelle de 2 millions d'euros pourrait être consacrée à de nouvelles opérations sur le budget principal et le budget annexe « développement économique et touristique », sans oublier la participation annuelle de 264 349 € qui sera réservée au déploiement du très haut débit pendant 4 ans (de 2019 à 2022).

Le Conseil Communautaire

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2019.

.....

CASERNE DE GENDARMERIE DE LOCHES API/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT) REVISION
--

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **CONFIRME** l'ouverture d'une Autorisation de Programme intitulée « Gendarmerie de Loches » pour un montant global de **2.300.000 € TTC** jusqu'en 2019.
- **AFFECTE** la totalité des crédits à la mise en œuvre de l'opération d'équipement n° 1020 – Fonction 022 et **DIT** que l'échéancier ci-dessus pourra être modifié par délibération du conseil communautaire en fonction de l'état d'avancement du dossier.
- **VOTE** les Crédits de Paiement pour l'exercice 2019 qui seront inscrits au budget primitif 2019 du Budget Principal pour **1 753 788 €**.
- **AUTORISE** son Président à signer tous documents utiles pour mener à bien cette opération.

.....

POLE SOCIAL COMMUNAUTAIRE AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT) REVISION
--

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité,

- **ENTERINE** l'ouverture d'une Autorisation de Programme intitulée « Pôle social communautaire », pour un montant total de **2 630 000 €** TTC sur une **durée portée à cinq ans** (2016-2020) comme défini ci-dessus.
- **AFFECTE** la totalité des crédits à la mise en œuvre de l'opération d'équipement n°1058- Fonction 520 et dit que l'échéancier ci-dessus pourra être modifié par délibération du Conseil communautaire en fonction de l'état d'avancement du dossier.
- **VOTE** l'enveloppe de crédits de paiement pour **l'exercice 2019** qui sera inscrite au budget principal 2019 pour **1 483 087 €**.
- **PRECISE** que le montant de l'emprunt d'équilibre pourra être modifié ultérieurement en fonction du coût définitif des travaux et des subventions obtenues.
- **AUTORISE** son Président à signer tous les documents utiles pour mener à bien cette opération.

.....

SITE ARMATIS AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT) REVISION

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **ENTERINE** l'ouverture d'une **Autorisation de Programme** intitulée « **Reconfiguration/extension site ARMATIS à TAUXIGNY** » ramenée à un montant global de **2 200 000 € HT** sur une **durée portée à trois ans** (2018-2019 et 2020).
- **AFFECTE** la totalité des crédits à la mise en œuvre de l'opération d'équipement n° 2003 – Fonction 90 et **DIT** que l'échéancier ci-dessus pourra être modifié par délibération du Conseil communautaire en fonction de l'état d'avancement du dossier.
- **VOTE** l'enveloppe de Crédits de Paiement pour **l'exercice 2019** qui sera inscrite au Budget annexe développement économique et touristique sur le compte 2315, opération 2003, fonction 90, pour un montant de 800 000 € HT.
- **AUTORISE** son Président à signer tous documents utiles pour mener à bien cette opération.

.....

STATION D'EPURATION DE LOCHES AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT) REVISION
--

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **ENTERINE** l'ouverture d'une **Autorisation de Programme** intitulée « **Station d'épuration de Corbery à LOCHES** » ramenée à un montant global de **4 150 000 € HT** sur quatre ans de 2018 à 2021.

- **AFFECTE** la totalité des crédits à la mise en œuvre de l'opération d'équipement n° 16 et **DIT** que l'échéancier ci-dessus pourra être modifié par délibération du Conseil communautaire en fonction de l'état d'avancement du dossier.
- **VOTE** l'enveloppe de Crédits de Paiement pour l'exercice 2019 qui sera inscrite au Budget annexe Assainissement sur le compte 2315, opération 16.
- **AUTORISE** son Président à signer tous documents utiles pour mener à bien cette opération.

.....

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2019

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **FIXE** les montants des attributions de compensation provisoires 2019 pour les 67 communes membres de la communauté, selon le tableau ci-dessous :

	AC définitives 2018	AC provisoires 2019
ABILLY	97 533	97 533
AZAY SUR INDRE	- 7 478	- 7 478
BARROU	19 961	19 961
BEAULIEU LES LOCHES	23 576	23 576
BEAUMONT VILLAGE	52 246	52 246
BETZ LE CHÂTEAU	- 7 554	- 7 554
BOSSAY SUR CLAISE	3 514	3 514
BOSSEE	38 933	38 933
BOURNAN	13 845	13 845
BOUSSAY	6 938	6 938
BRIDORE	- 33 621	- 33 621
CHAMBON	- 4 857	- 4 857
CHAMBOURG/INDRE	25 186	25 186
CHANCEAUX PRES LOCHES	27 337	27 337
CHARNIZAY	- 1 210	- 1 210
CHAUMUSSAY	- 4 780	- 4 780
CHEDIGNY	7 748	7 748
CHEMILLE SUR INDROIS	44 623	44 623
CIRAN	23 274	23 274
CIVRAY/ESVES	13 115	13 115
CORMERY	- 15 735	- 15 735
CUSSAY	50 221	50 221
DESCARTES	1 817 916	1 817 916
DOLUS LE SEC	- 28 404	- 28 404
DRACHE	49 213	49 213
ESVES LE MOUTIER	7 952	7 952
FERRIERE LARCON	- 2 610	- 2 610
FERRIERE/BEAULIEU	- 32 615	- 32 615
GENILLE	184 286	184 286
LA CELLE GUENAND	- 2 466	- 2 466

LA CELLE SAINT AVANT	107 085	107 085
LA CHAPELLE BLANCHE	59 940	59 940
LA GUERCHE	- 1 229	- 1 229
LE GRAND PRESSIGNY	36 528	36 528
LE LIEGE	26 567	26 567
LE LOUROUX	19 732	19 732
LE PETIT PRESSIGNY	457	457
LIGUEIL	237 839	237 839
LOCHES	765 235	765 235
LOCHE/INDROIS	72 808	72 808
LOUANS	69 172	69 172
MANTHELAN	65 839	65 839
MARCE/ESVES	16 766	16 766
MONTRESOR	50 026	50 026
MOUZAY	36 755	36 755
NEUILLY LE BRIGNON	7 722	7 722
NOUANS LES F	106 928	106 928
ORBIGNY	136 156	136 156
PAULMY	13 033	13 033
PERRUSSON	151 688	151 688
PREUILLY SUR CLAISE	104 609	104 609
REIGNAC/INDRE	256 613	256 613
SAINT FLOVIER	19 842	19 842
SAINT HIPPOLYTE	- 26 169	- 26 169
SAINT JEAN SAINT GERMAIN	- 41 844	- 41 844
SAINT QUENTIN/INDROIS	- 15 311	- 15 311
SAINT SENOCH	- 31 255	- 31 255
SENNEVIERES	- 10 196	- 10 196
SEPMES	119 722	119 722
TAUXIGNY ST BAULD	- 36 524	- 36 524
TOURNON SAINT PIERRE	8 867	8 867
VARENNES	17 401	17 401
VERNEUIL/INDRE	50 737	50 737
VILLEDOMAIN	16 081	16 081
VILLELOIN COULANGE	87 682	87 682
VOU	12 109	12 109
YZEURES/CREUSE	63 092	63 092
TOTAL	4 940 590	4 940 590

Dépenses 739211 : 5 244 448 €

Recettes 73211 : 303 858 €

- **PRECISE** que les attributions de compensation provisoires seront versées ou recouvrées par acomptes mensuels à partir du mois de février de la façon suivante, étant précisé que l'acompte de janvier sera versé début février et l'acompte de février fin février :

	AC provisoires 2019	Acomptes mensuels 2019 provisoires
ABILLY	97 533	8 128
AZAY SUR INDRE	- 7 478	- 623
BARROU	19 961	1 663
BEAULIEU LES LOCHES	23 576	1 965
BEAUMONT VILLAGE	52 246	4 354
BETZ LE CHÂTEAU	- 7 554	- 630
BOSSAY SUR CLAISE	3 514	293
BOSSEE	38 933	3 244
BOURNAN	13 845	1 154
BOUSSAY	6 938	578
BRIDORE	- 33 621	- 2 802
CHAMBON	- 4 857	- 405
CHAMBOURG/INDRE	25 186	2 099
CHANCEAUX PRES LOCHES	27 337	2 278
CHARNIZAY	- 1 210	- 101
CHAUMUSSAY	- 4 780	- 398
CHEDIGNY	7 748	646
CHEMILLE SUR INDROIS	44 623	3 719
CIRAN	23 274	1 940
CIVRAY/ESVES	13 115	1 093
CORMERY	- 15 735	- 1 311
CUSSAY	50 221	4 185
DESCARTES	1 817 916	151 493
DOLUS LE SEC	- 28 404	- 2 367
DRACHE	49 213	4 101
ESVES LE MOUTIER	7 952	663
FERRIERE LARCON	- 2 610	- 218
FERRIERE/BEAULIEU	- 32 615	- 2 718
GENILLE	184 286	15 357
LA CELLE GUENAND	- 2 466	- 206
LA CELLE SAINT AVANT	107 085	8 924
LA CHAPELLE BLANCHE	59 940	4 995
LA GUERCHE	- 1 229	- 102
LE GRAND PRESSIGNY	36 528	3 044
LE LIEGE	26 567	2 214
LE LOUROUX	19 732	1 644
LE PETIT PRESSIGNY	457	38
LIGUEIL	237 839	19 820
LOCHES	765 235	63 770
LOCHE/INDROIS	72 808	6 067
LOUANS	69 172	5 764
MANTHELAN	65 839	5 487
MARCE/ESVES	16 766	1 397
MONTRESOR	50 026	4 169

MOUZAY	36 755	3 063
NEUILLY LE BRIGNON	7 722	644
NOUANS LES F	106 928	8 911
ORBIGNY	136 156	11 346
PAULMY	13 033	1 086
PERRUSSON	151 688	12 641
PREUILLY SUR CLAISE	104 609	8 717
REIGNAC/INDRE	256 613	21 384
SAINT FLOVIER	19 842	1 654
SAINT HIPPOLYTE	- 26 169	- 2 181
SAINT JEAN SAINT GERMAIN	- 41 844	- 3 487
SAINT QUENTIN/INDROIS	- 15 311	- 1 276
SAINT SENOCH	- 31 255	- 2 605
SENNEVIERES	- 10 196	- 850
SEPMES	119 722	9 977
TAUXIGNY ST BAULD	- 36 524	- 3 044
TOURNON SAINT PIERRE	8 867	739
VARENNES	17 401	1 450
VERNEUIL/INDRE	50 737	4 228
VILLEDOMAIN	16 081	1 340
VILLELOIN COULANGE	87 682	7 307
VOU	12 109	1 009
YZEURES/CREUSE	63 092	5 258
TOTAL	4 940 590	411 716

Monsieur Gilles BERTUCELLI et Francis BAISSON indiquent que les écoles de musique réclament leur subvention 2019 auprès des communes ; il leur semble que les écoles de musique ne sont apparemment pas au courant de la prise de compétence par la Communauté de communes.

Monsieur le Président confirme que Loches Sud Touraine a pris la compétence et qu'il n'y a donc plus de compétence communale, donc les communes n'ont plus rien à verser aux écoles de musique. Il y a un transfert de charges de la commune vers la Communauté de communes ; les associations recevront exactement le même montant qu'elles avaient avant.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Claire LE GAL, Directrice Général des Services, qui confirme que le Service Culture travaille actuellement sur ce point et que les écoles de musique sont au courant. La compétence ayant été prise par Loches Sud Touraine, les communes n'ont plus à verser de subvention de fonctionnement aux écoles de musique correspondant aux compétences communautaires. La CLECT calculera le transfert de charges, en tenant compte de l'engagement moral qui a été pris de maintenir les dotations précédentes.

.....

SIAEP DE LA TOURAINE DU SUD ELECTION DES DELEGUES

Monsieur le Président expose qu'en application des nouveaux statuts de Loches Sud Touraine à compter du 1^{er} janvier 2019, la Communauté de communes Loches Sud Touraine devenant compétente pour l'ensemble de son territoire en matière d'eau et d'assainissement, il est nécessaire de désigner les représentants de Loches Sud Touraine dans plusieurs syndicats en remplacement des délégués désignés précédemment par les communes.

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **ELIT** à main levée comme délégués titulaires et suppléants au sein du Comité syndical du SIAEP de la Touraine du Sud :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
LION François TROUVÉ Jean-Louis	HUE Pascal
BORRAT Roger SCHULER Andrée	BONNIN Patrick
BOIS Jean GUERIN Alain	DIONNET Chantal
BOULINEAU Caroline PERRAULT Alain	CHABOISSON Jeanne
SABARD Gilbert BESNAULT Laurent	MARIE Didier
GERVAIS Serge RAGUIN Denis	GUIBERT Gérard
BRUNEAU Marie-Thérèse BARBOT Frédéric	BOUCHERON Catherine
HENAULT Gérard CHAUVEAU François	BONNEAU Michel
PEROIS André DE NEVE Abel	MARCHOUX Thierry
HIDALGO Franck PIET Michel	DE CROY-CHANEL Martin
BARDON Bernard BRUNEAU Michel	DOUADY Daniel
BAISSON Francis VERON Michel	DESMEE Francis

.....

SMAEP DE LA SOURCE DE LA CROSSE ELECTION DES DELEGUES

Monsieur le Président expose qu'en application des nouveaux statuts de Loches Sud Touraine à compter du 1^{er} janvier 2019, la Communauté de communes Loches Sud Touraine devenant compétente pour l'ensemble de son territoire en matière d'eau et d'assainissement, il est nécessaire de désigner les représentants de Loches Sud Touraine dans plusieurs syndicats en remplacement des délégués désignés précédemment par les communes.

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **ELIT** à main levée comme délégués titulaires et suppléants au sein du Comité syndical du SMAEP de la Source de la Crosse :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
BROSSARD Pierre RIBOULET Jean-Pierre	DAMANGE Isabelle
MOREAU Joël MEREAU Bruno	MEMIN Marie-Christine
ARNAULT Michel JOUZEAU Michel	PEROT Yannick
CAILLÉ Gilles MARQUENET Gérard	ARNAULT Claude
COINTRE Dominique VERNEAU Bernard	CITRAS Michèle
VENAULT Nicolas BRUERE Francis	DALLE Patricia

.....

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES DEUX TOURNON ELECTION DES DELEGUES

Monsieur le Président expose qu'en application des nouveaux statuts de Loches Sud Touraine à compter du 1^{er} janvier 2019, la Communauté de communes Loches Sud Touraine devenant compétente pour l'ensemble de son territoire en matière d'eau et d'assainissement, il est nécessaire de désigner les représentants de Loches Sud Touraine dans plusieurs syndicats en remplacement des délégués désignés précédemment par les communes.

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **SONT ELUS** à main levée comme délégués titulaires et suppléants au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal d'Assainissement collectif des deux Tournon :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
JARDIN Lilian MARQUENET Gérard BRAULT Marie-Françoise	COLLIN Emmanuel GADOIS Bernadette MICHON Emmanuel

.....

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION DE FONTGOMBAULT ELECTION DES DELEGUES

Monsieur le Président expose qu'en application des nouveaux statuts de Loches Sud Touraine à compter du 1^{er} janvier 2019, la Communauté de communes Loches Sud Touraine devenant compétente pour l'ensemble de son territoire en matière d'eau et d'assainissement, il est nécessaire de désigner les représentants de Loches Sud Touraine dans plusieurs syndicats en remplacement des délégués désignés précédemment par les communes.

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **SONT ELUS** à main levée comme délégués titulaires et suppléants au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal des eaux de la Région de Fontgombault :

Délégués titulaires	Délégué suppléant
BRAULT Marie-Françoise JARDIN Lilian	SABARD Gilbert

.....

SERVICE ASSAINISSEMENT PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) MONTANT A/C DU 1^{ER} JANVIER 2019

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **DECIDE** de mettre en œuvre la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif à compter du 1^{er} janvier 2019.
 - **FIXE** le montant de la PFAC « domestique » et de la PFAC « assimilés domestiques » à 500 € (pas d'assujettissement à la TVA).
-

**SERVICE ASSAINISSEMENT
FRAIS APPLICABLES AUX USAGERS DANS LE CADRE
DE LA CREATION DE NOUVEAUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT**

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **DECIDE** de facturer aux usagers, à compter du 1er janvier 2019, des frais de raccordement dans le cadre de la pose de nouveaux réseaux d'assainissement.
- **DIT** que le tarif facturé aux usagers sera calculé de la façon suivante :
Montant des frais engagés par la collectivité pour la réalisation de la partie publique du branchement, diminués des subventions éventuelles et majorés de 10 % pour frais généraux.

.....

**SATESE 37
MODIFICATIONS STATUTAIRES**

Afin de garantir aux communautés de communes une délégation plus représentative au sein de l'assemblée du SATESE 37, des modifications ont été apportées aux statuts le 3 décembre 2018 pour que chaque collectivité soit représentée par 1 délégué par tranche de 10 000 habitants dans la limite de 50 000 habitants, soit 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants pour représenter la Communauté de communes Loches Sud Touraine au sein du SATESE 37.

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **EMET** un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 3 décembre 2018.
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

.....

**COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ
CREATION
DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS**

Monsieur le Président expose que l'article L 2143-3 du CGCT prévoit que toute collectivité de plus de 5 000 habitants doit se doter d'une Commission Intercommunale d'Accessibilité.

Monsieur le Président précise que cette commission a pour objectifs de :

- Dresser un constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles ;
- Etablir un rapport annuel sur l'état de l'accessibilité sur son territoire ;
- Être force de proposition afin d'améliorer l'accessibilité de l'existant.

Monsieur le Président précise en outre que toutes les associations œuvrant dans le domaine du handicap ont été sollicitées. Au vu des réponses et des objectifs rappelés précédemment, il **propose** la composition suivante :

Organismes Institutionnels	
Communes – 4 représentants	Région Centre Val de Loire – 1 représentant
Communauté de Communes – 2 représentants	Val Touraine Habitat – 1 représentant
CIAS – 1 représentant	Touraine Logement – 1 représentant
Office de Tourisme – 1 représentant	
Associations	
ADAPEI – 1 représentant	AFM-téléthon – 1 représentant
APAJH – 1 représentant	APF – 1 représentant
Comité Valentin Haüy Indre-et-Loire Tours – 1 représentant	

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **APPROUVE** la création de la Commission Intercommunale d'Accessibilité.
- **VALIDE** la composition telle que présentée ci-dessus.
- **DESIGNE** deux représentants pour la Communauté de communes : Madame Patricia BRAULT et Monsieur Francis FILLON.
- **CHARGE** le Président d'appliquer la présente décision et de solliciter les organismes représentés pour qu'ils désignent leurs représentants.

.....

CIAS ELARGISSEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ELECTION DE MEMBRES SUPPLEMENTAIRES

Compte tenu de l'extension territoriale du CIAS à compter du 1^{er} janvier 2019, **Monsieur le Président propose** de modifier l'instance actuelle pour une représentation plus large des associations à caractère social et des élus communautaires, en portant les deux collèges à leur maximum de 16 membres.

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **APPROUVE** l'élargissement du Conseil d'administration du CIAS en portant les collèges « membres élus » et « représentants » à leur maximum de 16 membres chacun.
- **DECIDE** d'élire au scrutin majoritaire uninominal à deux tours 2 membres élus supplémentaires pour le Conseil d'administration du CIAS.
- **SONT ELUS** les 2 membres élus supplémentaires du Conseil d'administration du CIAS :

Titulaires
Nicole HUDE
Peony DE LA PORTE DES VAUX

.....

DECHETS MENAGERS
FOURNITURE DE COLONNES, BACS ROULANTS, ET COMPOSTEURS
AUTORISATION DE SIGNER LES ACCORDS CADRES – LOTS 1, 2 ET 3

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer les accords-cadres suivants :

N° et intitulé du lot	Entreprise
1 – Fourniture de colonnes aériennes et enterrées	PLASTIC OMNIUM – 1 rue du parc – 92593 LEVALLOIS PERRET
2 – Fourniture de bacs roulants pour la collecte en porte à porte des déchets ménagers	CITEC ENVIRONNEMENT – 42 rue Paul Sabatier – 71530 CRISSEY
3 – Fourniture de composteurs individuels	QUADRIA - 68 rue Blaise Pascal - Parc Labory Baudan - 33127 SAINT JEAN D'ILLAC

pour les prix unitaires indiqués aux bordereaux des prix unitaires et pour les valeurs maximales portées au cahier des charges et à l'acte d'engagement.

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la communauté de communes.

Monsieur Joël BAISSON souhaite savoir où il y a des colonnes enterrées, et quel est l'intérêt. Monsieur Loïc BABARY, Vice-Président en charge des Déchets ménagers, indique que 3 communes ont actuellement des colonnes enterrées : Loches, Marcé-sur-Esves et Reignac-sur-Indre. L'intérêt est principalement pour les sites protégés et pour la limitation du bruit engendré. Il rappelle que la Communauté de communes fournit la colonne, mais que le coût d'installation, en particulier en génie civil, reste à la charge de la commune d'implantation.

.....

ENTRETIEN DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRES
2019-2021
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES – LOTS 1 ET 3

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer les marchés suivants :

N° et intitulé du lot	Entreprise	Montant total du marché en € H.T.	Montant total du marché en € TTC
1 – Secteur Nord	SAS ID VERDE AGENCE VAL DE LOIRE 57 rue des coudrières 37250 VEIGNÉ	204 260,70 €	245 112,84 €
3 – Secteur Sud	SAS ID VERDE AGENCE VAL DE LOIRE 57 rue des coudrières 37250 VEIGNÉ	193 876,95 €	232 652,34 €

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté de communes.

Monsieur Gilles BERTUCELLI demande ce qu'il en est de la zone de Preuilly-sur-Claise.
Monsieur Eric MOREAU, Vice-Président, confirme que la commune de Preuilly-sur-Claise aura le choix de poursuivre l'entretien de sa zone par conventionnement avec la communauté de communes ; par contre si elle décide de ne pas le faire, cet entretien sera intégré dans le lot n°3. Les services de Loches Sud Touraine prendront contact avec Preuilly-sur-Claise sur ce sujet pour en échanger.

**COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
ELECTION (REMPLACEMENT D'UN MEMBRE)**

Monsieur le Président expose que, suite à la démission de Madame Laurence CELTON du Conseil municipal de DESCARTES, et par conséquent de son poste de conseillère communautaire, il convient de pourvoir à son remplacement au sein de la CCSPL.

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **ELIT** à main levée, membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux : Monsieur Jacques BARBIER.

**COLLEGES ET LYCEE
DESIGNATION DE REPRESENTANTS**

Monsieur le Président expose que suite à la démission de Madame Laurence CELTON du Conseil municipal de Descartes, et par conséquent de son poste de conseillère communautaire, il convient de pourvoir à son remplacement en sa qualité de représentante de la Communauté de communes Loches Sud Touraine au sein du Conseil d'administration du Collège Roger Jahan de DESCARTES.

D'autre part, **Monsieur le Président informe** les membres du Conseil de la possibilité de désigner des représentants suppléants dans les Conseils d'administration de tous les établissements scolaires dans lesquels la Communauté de communes a un représentant titulaire déjà désigné le 2 mars 2017.

Monsieur le Président propose enfin de désigner les mêmes délégués pour les collèges du GRAND-PRESSIGNY et de PREUILLY-SUR-CLAISE dans la perspective du rapprochement de ces établissements à compter de septembre 2019.

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **ELIT** à main levée comme représentants au sein des Conseils d'administration des collèges et lycée :

Etablissements scolaires	Représentant titulaire	Représentant suppléant
Collège Alcuin de CORMERY	Christine BEFFARA	Elisabeth VIALLES
Collège Roger Jahan de DESCARTES	Didier MARQUET	Maryline COLLIN-LOUAULT
Collège Louis Léger du GRAND-PRESSIGNY	Franck HIDALGO	Jacky PERIVIER
Collège Gaston Defferre de PREUILLY-SUR-CLAISE		
Collège Maurice Genevoix de LIGUEIL	Michel GUIGNAudeau	Péony DE LA PORTE DES VAUX
Collège Georges Besse de LOCHES	Michel DUGRAIN	Bernard GAULTIER
Collège Jean Lévêque de MONTRESOR	Joël BAISSON	Christophe UNRUG
Lycée Thérèse Planiol de LOCHES	Bernard GAULTIER	Cécile DERUYVER-AVERLAND

.....

DIVERS

Violences contre les femmes

Monsieur le Président présente une information de la part de Madame Valérie GERVES : des réunions d'information à destination des Maires sur l'accompagnement des femmes victimes de violence vont se dérouler.

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit d'un sujet majeur, qui a déjà été évoqué dans le cadre du Contrat Local de Santé. Il estime indispensable que les élus soient associés à ces démarches, car les élus sont souvent les premiers à être au courant et ont besoin d'être sensibilisés sur la manière d'agir et de savoir auprès de qui s'adresser. Il précise que sur 1450 signalements en 2017, seules 49 poursuites ont été présentées au tribunal pénal.

4 réunions sont programmées :

- Le lundi 4 février 2019 à 18H30 à Loches (Salle du Moulin des Cordeliers, 1 rue des Ponts) ;
 - Le jeudi 7 février 2019 à 18H30 à Montlouis (Salle Waldeck Rousseau, Complexe sportif municipal, 28 rue du Saule Michaud) ;
 - Le jeudi 28 février 2019 à 18H30 à Avoine (Salle de conférence du Centre social) ;
 - En mars 2019 à 18H30 à Tours.
-

Grand débat

Monsieur le Président informe de la volonté du Conseil de Développement de porter une session de Grand débat dont seraient acteurs : le Conseil de Développement, la Communauté de communes et la ville de Loches. Le lieu de réunion envisagé serait l'Espace Agnès Sorel à Loches.

Monsieur le Président rappelle qu'en ce qui concerne la tenue et l'animation du débat il n'est pas très souhaitable que ce soit un Maire ou le Président du Conseil de Développement. Deux solutions sont envisageables :

- soit recruter un animateur ;
- soit se référer à une liste de personnes volontaires, non disponible pour l'instant, qui sera communiquée par la Sous-Préfecture.

Monsieur le Président précise que cela n'empêche en rien les initiatives plus locales.

Monsieur Bernard GAUTIER confirme qu'une liste sera fournie par les services de la Préfecture.

D'autre part, il exprime son souhait qu'une conférence des Maires soit réalisée prochainement sur le sujet des gens du voyage.

SCOT

Madame Sophie METADIER, Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire, informe avoir été sollicitée par une commune pour présenter le diagnostic du SCOT, et indique que si certaines communes souhaitent ce type d'intervention elles peuvent effectivement s'adresser à elle. Elle précise cependant qu'elle ne fera pas cette intervention dans chacune des 67 communes.

Newsletter Santé

Madame Peony DE LA PORTE DES VAUX évoque la dernière Newsletter Santé réalisée dans le cadre du Contrat Local de Santé. Elle fait lecture d'un article intégré qui a attiré son attention, intitulé « Thérapeute énergétique ».

Madame DE LA PORTE DES VAUX expose que cet article a toutes les caractéristiques d'une promotion de l'exercice illégal de la médecine. Elle trouve déplorable et inquiétant qu'il ait été publié ; cela décrédibilise les élus, le Contrat Local de Santé, et engage la responsabilité de la Communauté de communes, le Président étant Directeur de la publication.

Monsieur le Président rappelle son combat pour la qualité médicale et pour la construction de Maisons de Santé. Il comprend l'émotion. Il reconnaît qu'une erreur regrettable a été faite, mais indique qu'il convient de relativiser quant à la portée de cet article de la Newsletter qui reste peu crédible.

La prochaine assemblée du Conseil Communautaire de Loches Sud Touraine se déroulera le jeudi 7 mars 2019, à 18H, à LA CELLE-SAINT-AVANT.

LA SEANCE EST LEVEE A 21H05.